

*Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.*

## TRANSACTION - VENTE

- Rémunération forfaitaire de 4 000,00 euros TTC pour un prix inférieur ou égal à 40 000,00 €
- 10 % TTC entre 40 000,00 € et 50 000,00 €
- 5 % TTC entre 50 001,00 € et plus

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

	Propriétaires	Locataires
→ Honoraires de négociation :	0 €	0 €
→ Visites et bail (dont dx0.536 €/kms) :	6,5 %	6 %
→ Etat des lieux :	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

- 7,20 % TTC du loyer
- Assurance loyers impayés : 2,5 % du loyer

## SYNDIC

- De 150 € à 300 € / lots

## ESTIMATION LOCATION OU TRANSACTION

- 96 € TTC (facturée si mis en vente ou location sans participation de l'agence – pas de mandat)